

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-30806/DENV

Nouméa, le 27 JUIL. 2011

*L'inspecteur des installations classées  
s/le directeur.*

à

Monsieur le gérant  
de la SARL Véron Transactions  
2 rue Suffren  
Quartier Latin  
98800 Nouméa

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence « les terrasses de Ouémo » à Nouméa

Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 8 juin 2011

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 8 juin dernier de la station d'épuration de la résidence « les terrasses de Ouémo » à Nouméa.

Tel qu'indiqué dans ce compte-rendu, l'inspection des installations classées demande que soient réalisés, dans un délai de 3 mois :

- le dépôt à la direction de l'environnement d'un dossier de déclaration ;
- la réalisation d'un bilan 24h et la transmission des résultats à l'inspection des installations classées (un bilan 24h est constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier, des paramètres pH, MES, DCO et DBO<sub>5</sub>, ainsi que de la mesure du débit sur la durée du prélèvement).

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 20 juillet 2011

**Compte-rendu de la visite du 8 juin 2011  
de la station d'épuration de la résidence « Les terrasses de Ouemo »**

Pièce jointe : délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

<b>Installation</b>	Station d'épuration de la résidence Les Terrasses de Ouemo
<b>Exploitant</b>	Veron TRANSACTION
<b>Commune</b>	Nouméa
<b>Quartier</b>	Ouemo
<b>Date de la visite</b>	8 juin 2011
<b>Nom des participants</b>	

La visite de la station d'épuration de la résidence «Les terrasses de «Ouemo» a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

**Descriptif de la station d'épuration :**

La station d'épuration de la résidence «Les terrasses de Ouemo» est de type MINIFLO. Elle a été mise en service en 2008

La station est située devant l'entrée de l'immeuble.

Le flux de pollution est susceptible d'être supérieur à 50 équivalents-habitants en fonction du nombre de logements.



*Vue d'ensemble*



*Compresseur*

### **Situation administrative :**

Le flux de pollution étant susceptible d'être supérieur à 50 équivalents-habitants, le dispositif de traitement des eaux usées est susceptible d'être soumise à déclaration au titre de la réglementation sur les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

A ce jour, aucun dossier de déclaration n'a été déposé à l'inspection des installations classées.

### **Implantation, accès, sécurité, nuisances :**

Le compresseur peut générer une nuisance sonore. Cependant, aucune plainte concernant le bruit du compresseur n'a été recensé auprès de l'exploitant depuis que ROTOCAL a installé un silencieux pour diminuer le bruit.

### **Fonctionnement de la station d'épuration :**

L'entretien de la station est effectué par ROTOCAL.

Lors de la visite aucun dysfonctionnement particulier n'a été constaté.

### **Auto surveillance, niveau de rejet :**

Il est rappelé à l'exploitant qu'une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier doit être effectuée par l'exploitant au moins une fois par an pour les paramètres pH, température, DBO<sub>5</sub>, DCO et MES (cf. article 5.5 de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009).

### **Demandes de l'inspection des installations classées :**

L'inspection des installations classées demande que soient réalisés, dans un délai de 3 mois :

- le dépôt à la direction de l'environnement d'un dossier de déclaration ;
- la réalisation d'un bilan 24h et la transmission des résultats à l'inspection des installations classées (un bilan 24h est constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier, des paramètres pH, MES, DCO et DBO<sub>5</sub>, ainsi que de la mesure du débit sur la durée du prélèvement).